

Cancer de l'utérus

Mise en œuvre d'un programme cantonal de vaccination à la rentrée scolaire 08-09 dans le Canton de Neuchâtel

La chancellerie d'Etat communique :

Le Conseil d'Etat a adhéré à la convention tarifaire et au contrat négociés entre la Conférence des directeurs de la santé (CDS), Santésuisse et le producteur de vaccin SANOFI. Ainsi, le Canton de Neuchâtel pourra mettre en œuvre un programme cantonal de vaccination contre le cancer de l'utérus à la rentrée scolaire 2008-2009. Le Service cantonal de la santé publique informera les jeunes filles concernées sur les modalités de vaccination. A noter que cette vaccination est gratuite si elle est réalisée auprès des vaccinateurs agréés par le programme cantonal, sans franchise ni quote-part.

Sur le plan fédéral

Le 21 juin 2007, la commission fédérale des vaccins a recommandé la mise en œuvre de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus chez les jeunes filles avant l'âge d'activité sexuelle. Le vaccin prévient la plupart des infections des virus HPV¹. Ces virus favorisent la dégénérescence cancéreuse des cellules du col de l'utérus. La vaccination permettra de prévenir le 70 % des cancers et a un rapport coût-bénéfice comparable aux autres vaccins déjà prescrits et remboursés.

Le Conseil fédéral a adopté le 21 novembre 2007 un nouvel article de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) prévoyant le remboursement au 1^{er} janvier 2008 de cette vaccination, sous réserve de la mise sur pied d'un programme cantonal de vaccination. L'ordonnance s'applique aux jeunes filles de 11 à 14 ans et à un groupe dit de rattrapage allant de 15 à 19 ans pendant une période transitoire. Un programme cantonal doit réaliser l'information des jeunes filles, la vaccination et garantir les données pour obtenir le remboursement.

Le programme cantonal de vaccination

Dans le canton de Neuchâtel, le Service de la santé publique a planifié le programme cantonal de vaccination défini par l'ordonnance d'application, les recommandations de la CDS et les besoins de la population-cible. Les besoins de vaccinations en 2008 portent sur environ 9.000 jeunes filles et, pour chaque année suivante, ce seront 1.000 nouvelles jeunes filles qui devront être vaccinées.

¹ HPV, human papilloma virus

La priorité est de vacciner les jeunes filles proches de l'âge d'activité sexuelle et ensuite d'assurer la vaccination des autres jeunes filles notamment grâce à l'appui des activités de médecine scolaire. Le programme réalise des fonctions de coordination, d'information, de commande du vaccin et de vaccination, et de facturation. Il a été conçu avec l'appui d'Hôpital neuchâtelois (HNe), des médecins scolaires et des médecins en pratique privée (pédiatres, généralistes et gynécologues) et des services de planning familial. Les vaccinations devraient débiter à la rentrée scolaire 2008-2009.

Pour de plus amples renseignements :

Pour des aspects politiques :

Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00 ;

Pour des aspects techniques :

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal, Service de la santé publique, tél. 032 889 52 10.

Neuchâtel, le 18 juin 2008